



**Municipalité Ascot Corner**  
**Avis d'affichage**

**JOURNALIER / PRÉPOSÉ-E À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Sous la responsabilité de la direction, le journalier/préposé-e à l'entretien des bâtiments accomplit les tâches suivantes:

- Entretien ménager des bâtiments municipaux
- Ouverture des locaux municipaux
- Divers travaux pour l'entretien et la réparation des bâtiments municipaux
- Effectue les appels auprès des fournisseurs pour procéder à l'estimation des coûts

Le journalier/préposé-e à l'entretien des bâtiments effectue toute autre tâche connexe demandée par la direction.

Qualifications de base

- Secondaire 3
- Permis de conduire
- DEP en entretien général d'immeubles un atout

Début de l'emploi : vers la fin mars début avril

Statut de l'emploi : Salarié-e permanent

Nombre d'heures / semaine : 40 heures

Rémunération : selon la convention collective en vigueur

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande de nomination par écrit d'ici le 21 mars 2025 à 16h00 à l'attention de Jonathan Piché, Directeur général au bureau municipal et en transmettre une copie au secrétaire du syndicat.